Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251124-2025_161_AR-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	22	23

Vote
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
10 novembre 2025

N° de la délibération
2025-161

L'an 2025, le 17 novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 10 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 10 novembre 2025.

Présents (22) : **M.** TROADEC Christian, MAIRE,

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRE Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole

et MM : AUFFRET Ludovic, BERNARD Joseph, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves

Absents ayant donné procuration (1) : BOUSSARD Laure à THOMAS Pierre-Yves

Absents (6) : BRIAND Philippe, CADIOU Alain, CLAUDE Mickael, LE GUERN Isabelle, YVINEC Jérôme, ZAIED Martine.

Le quorum est atteint.

A été nommé secrétaire : THOMAS Pierre-Yves

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 21 novembre 2025
- La transmission au contrôle de légalité le 21 novembre 2025

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Convention de raccordement des eaux usées de la société MITI au réseau d'assainissement collectif de la ville de Carhaix

Rapporteur : J. MAZEAS

Annexe 2025_ CARHAIX_Projet CSD MITI_V8 nov2025

Une convention de déversement des eaux usées de l'établissement Pêcheur de Saveurs (implanté sur la commune de SAINT HERNIN) au réseau d'assainissement et à la station d'épuration de Moulin Hézec a été signée en 2019 pour une durée de cinq ans à compter du 01 janvier 2019.

A ce jour, cette convention est arrivée à échéance et la raison sociale de l'entreprise et ses activités ont évolué (Pêcheur de Saveurs ayant été racheté en 2024 par GUYADER puis en 2025 par la société MITI, filiale de CITE MARINE – arrêt de l'activité d'andouillerie).

Une nouvelle convention doit donc être établie en concertation avec l'industriel, la collectivité et le délégataire.

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251124-2025_161_AR-DE

Elle tient compte principalement du courrier du 1er avril 2025 donnant acte à la société MITI ST HERNIN :

- de la déclaration de changement d'exploitant
- des activités inscrites au registre des installations classées (fabrication de plats préparés à base de produits de la mer et de produits d'origine végétale)

Les paramètres et flux de rejet autorisés lors de la précédente convention sont revus pour s'adapter aux nouvelles activités et aux volumes journaliers maximaux autorisés.

La nouvelle convention, présentée en annexe, intègre également des engagements mutuels nécessaires pour assurer les bonnes conditions de refoulement des eaux usées au réseau public de la Ville de CARHAIX par le poste de GOAS AR GONAN, et en cas de manquement de l'Industriel sur la qualité des effluents rejetés, des modalités de participation de l'Industriel aux frais de curage de la conduite.

La convention sera conclue pour une durée de cinq ans.

Le dossier a été présenté à la commission finances réunie le 4 novembre.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ***Approuvent la nouvelle convention à intervenir entre la commune, l'entreprise MITI et la société fermière,***
- ***Autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention et toute pièce s'y rapportant.***

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.
Pour expédition conforme :
A Carhaix-Plouguer, le 18 novembre 2025

Le Maire,
Christian TROADEC

